

Règlement intérieur du concours « Meilleur Mémoire en droits de l'Homme »

Article 1^{er} :

Afin de promouvoir la protection et la défense des droits humains au travers de la production, la valorisation et la vulgarisation des œuvres scientifiques, le Centre de Documentation et de Formation sur les Droits de l'Homme (CDFDH) organise en partenariat avec le Ministère en charge des droits de l'homme et l'Université de Lomé, un concours dénommé concours du «**MEILLEUR MEMOIRE EN DROITS DE L'HOMME**».

Article 2 :

Les prix attribués concernent quatre (04) catégories :

- Catégorie « *droits civils et politiques* »
- Catégorie « *droits économiques, sociaux et culturels* »
- Catégorie « *droits des groupes vulnérables* »
- Catégorie « *droit à un environnement sain et à la paix* »

Article 3 :

Le jury du concours est composé de professeurs d'universités, de professionnels de justice et d'acteurs de la société civile.

Ses délibérations se tiennent à huit clos et aucun compte-rendu n'est disponible. Ses décisions sont sans appel.

Le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer de prix si aucun des mémoires reçus ne lui semble le mériter.

Article 4 :

Le mémoire doit porter sur les questions relatives aux droits de l'homme.

Le concours est ouvert à :

- Tous les ressortissants togolais ayant soutenu leur mémoire de master II au cours des cinq dernières années dans les Universités publiques ou privées du Togo ainsi qu'à l'ENA Togo ;

- Tous les ressortissants togolais ayant soutenu leur mémoire de master II au cours des cinq dernières années dans des Universités hors du Togo

Article 5 :

Les candidatures doivent être déposées entre le 09 septembre au 31 octobre 2019 à 00H GMT.

Le résultat sera proclamé le 13 décembre 2019 à l'occasion d'une cérémonie de remise de prix organisée à cet effet.

Article 6 :

La participation au concours est limitée à une seule candidature par personne.

Pour être recevable, le dossier de candidature doit également comporter :

- Un résumé du mémoire (maximum 250 mots)
- Une attestation de soutenance du mémoire ou une attestation de fin de formation
- Une version électronique et en français du mémoire (PDF)
- Un CV à jour du candidat

Le dossier de candidature est intégralement adressé par voie électronique à l'adresse : concourscdfdh@gmail.com.

Article 7 :

Les modalités concrètes de réception des dossiers et d'information des résultats sont précisées au cours de la publication de l'appel à candidature